

La Belgique est trop lente à la réforme

RAPPORT La Commission européenne dresse un bilan en demi-teinte

► La Commission suggère les priorités pour la prochaine législature.

► Assainir les finances publiques, investir dans les infrastructures, réformer l'enseignement.

Chaque année, à pareille époque, la Commission européenne distribue les bons et les mauvais points aux 28 Etats membres de l'Union. Pour la Belgique, le rapport 2019, atterrissant en fin de législature, est aussi un genre de bilan. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est en demi-teinte.

La Commission, loin de valider la thèse suédoise d'un assainissement budgétaire sérieux, mais raisonnable, déplore au contraire un manque d'ambition et une occasion manquée. « *Un assainissement budgétaire plus structurel aurait pu être mené compte tenu de la situation macroéconomique relativement favorable* », note-t-elle.

Sans nier la réalité de l'amélioration du solde budgétaire (structurel), l'exécutif européen pointe sans complaisance que celle-là est due « *quasiment pour moitié* » à la baisse marquée de la charge d'intérêt, imputable en grande partie à la politique monétaire de la Banque centrale européenne.

Or, alors que la croissance s'affaiblit (en Belgique, comme dans le reste de la zone euro), le déficit devrait se creuser à nouveau, prévient la Commission. Qui, soit dit en passant, conteste les chiffres du gouvernement fédéral : celle-ci estime le déficit structurel à 1,4 % du PIB, pourtant annoncé il y a quelques semaines à 0,8 %.

Certes, la dette publique, rapportée au PIB, devrait continuer à baisser très progressivement.

Mais, à politique inchangée, la tendance va se renverser d'ici quelques années. De sorte qu'à l'horizon 2029, loin d'être à 75,5 % du PIB, comme l'exigent les règles budgétaires européennes, le ratio sera revenu à 100 % (en espérant, précise la Commission, qu'il n'y ait pas dans l'intervalle de choc macroéconomique majeur sur les taux d'intérêt ou sur la croissance).

Or, l'impact budgétaire du vieillissement de la population va se faire rapidement sentir dans notre pays. Si le coût en soins de santé, en pensions et en soins de longue durée doit atteindre 5 % du PIB à l'horizon 2070, 70 % de ce coût devra être supporté dès 2040.

Investir en infrastructures

Et les besoins d'investissement public sont très importants, dans les infrastructures de transport et de production/distribution/stockage d'énergie, notamment en raison de la sortie programmée du nucléaire en 2025, ajoute la Commission, qui pointe notamment la dégradation des réseaux routier et ferroviaire après plus d'un quart de siècle de sous-investissement.

A cet aune, comme le montre notre infographie, la Belgique, si elle fait aussi mal que l'Allemagne, pourrait s'inspirer des exemples français et néerlandais, suggère l'exécutif européen.

Mais voilà : la consolidation budgétaire est toujours peu sélective (c'est, comme on dit chez nous, la râpe à fromage), alors qu'il faudrait fixer des priorités - et faire des choix, note le rapport qui insiste comme l'an passé sur la nécessité d'une évaluation des dépenses publiques.

Les investissements dans les infrastructures de transport sont essentiels pour résoudre les problèmes de mobilité qui touchent en particulier la Région bruxelloise et les zones portuaires d'Anvers et Zeebrugge.

Mais cela ne suffit pas. La Commission déplore également « *les obstacles réglementaires à la concurrence et à l'investissement (qui) limitent l'offre de services alternatifs de transport collectif* », avec dans le viseur la libéralisation trop lente du transport intérieur de personnes par les chemins de fer, des règles trop strictes qui ne permettent pas les services d'autocars entre villes ou une réglementation excessive des taxis.

Entre parenthèses, l'exécutif européen dézingue une nouvelle fois l'avantage fiscal des voitures-salaires - une mauvaise chose pour la mobilité et pour l'environnement. Mais, on le sait, le sujet est tabou chez nous. Fermons donc la parenthèse.

Réformer l'enseignement

Qu'on ne se méprenne pas, la Commission peut aussi distribuer de bons points. Ainsi, elle note que « *les récentes réformes ont soutenu une expansion économique créatrice d'emplois* ». Mais cela ne suffira pas : « *L'objectif d'un taux d'emploi de 73,2 % (NDLR : en 2020) reste hors d'atteinte, en dépit des nombreux emplois créés.* »

A qui la faute ? D'abord, aux Régions (wallonne et bruxelloise, en particulier). L'activation des demandeurs d'emploi est insuffisante, estime l'exécutif européen, citant quatre groupes particulièrement vulnérables : les jeunes, les 55 ans et plus, les peu qualifié(e)s et les personnes issues de l'immigration. La Commission pointe aussi une taxation toujours trop élevée du travail, malgré le tax shift - qui vaut, il faut le souligner, les félicitations du jury pour le gouvernement fédéral, aujourd'hui en affaires courantes.

Mais il faut poursuivre ce glissement de la fiscalité du facteur travail vers d'autres bases fiscales - la Commission insiste notamment sur le faible niveau, dans

notre pays, des taxes environnementales ou de l'imposition des revenus locatifs.

L'exécutif européen pointe aussi le manque de diplômés Stem (lisez : en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) qui représentent, chez nous, 20 % des diplômés universitaires, contre 35 % outre-Rhin. Et, surtout, les performances insuffisantes de l'enseignement de la Communauté française, lequel est également peu équitable - dans la mesure où les résultats des étudiants sont fortement liés à leur origine socio-économique.

Le message est clair : il faut réformer. Et vite ! ■

DOMINIQUE BERNS

WALLONIE

1,3 % de croissance

L'iweps s'attend à une croissance wallonne de 1,3 % cette année, comme en 2018. La Wallonie connaîtrait ainsi un rythme de croissance identique à celui attendu pour la Belgique, a annoncé ce mercredi l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. Plutôt que les exportations, c'est la demande intérieure qui devrait constituer le principal moteur de la croissance économique en Wallonie, à la faveur de l'augmentation attendue du revenu disponible des ménages. Le revenu des ménages serait soutenu par une poursuite de la croissance de l'emploi (+0,9 % en 2019, contre +1,2 % en 2018) et par l'entrée en vigueur d'un nouvel allègement fiscal, dans le cadre du tax shift fédéral. De plus, le rebond attendu de la durée moyenne du travail pourrait également s'accompagner d'une « *augmentation du salaire par tête plus palpable que par le passé* », estime l'iweps. (b.)

Investissements publics : ventilation par classification fonctionnelle

Moyenne 2008 - 2016, en % du PIB ■ Infrastructures ■ Hôpitaux et écoles ■ Biens publics ■ Redistribution

